

Près d'un senior à domicile sur dix en perte d'autonomie dans les Hauts-de-France

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 163 • Décembre 2023



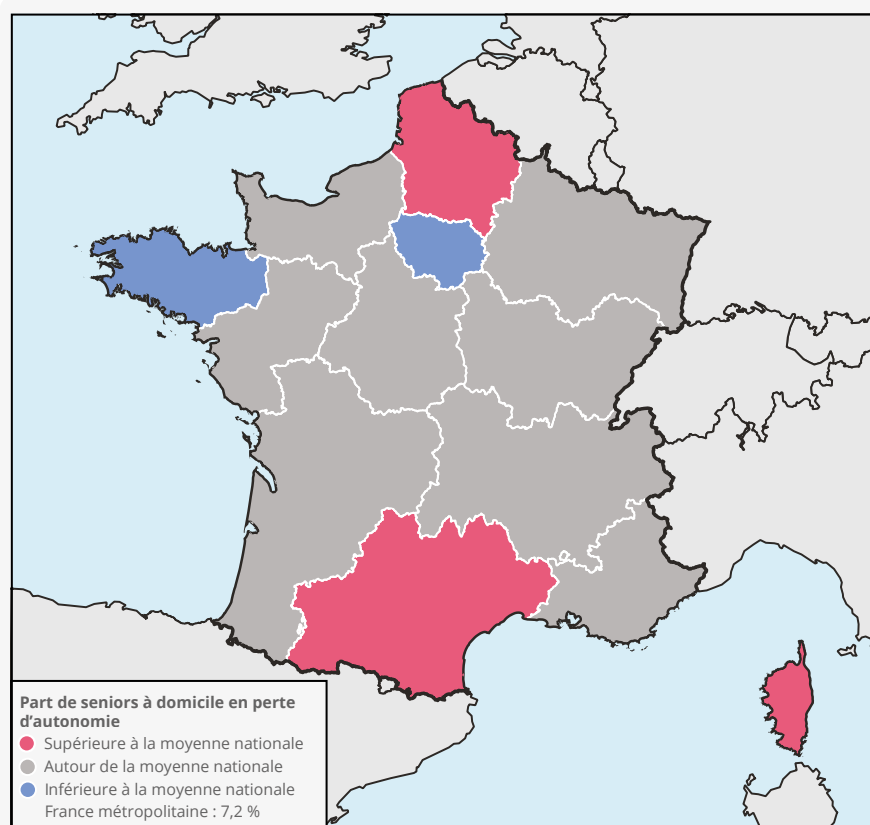
Les seniors vivant à domicile dans les Hauts-de-France sont plus qu'ailleurs confrontés à la perte d'autonomie. En 2021, dans la région, 9,3 % des personnes de 60 ans ou plus, vivant à domicile, déclarent éprouver d'importantes difficultés dans les actes de la vie quotidienne, contre seulement 7,2 % en France métropolitaine. Les femmes, notamment du fait d'une espérance de vie plus élevée, sont davantage concernées que les hommes. À partir de 85 ans, plus de quatre femmes sur dix souffrent d'une perte d'autonomie, contre à peine trois hommes sur dix au même âge. La prévalence de perte d'autonomie dans les Hauts-de-France s'explique notamment par le niveau de vie moins élevé des habitants et la surreprésentation des ouvriers dont les conditions de travail plus pénibles ont, à terme, des effets sur la santé des seniors. Parmi les seniors à domicile, 14 % déclarent être en mauvais, voire très mauvais état de santé. Souffrant davantage de problèmes moteurs que leurs homologues de France métropolitaine, les seniors de la région ont plus souvent recours aux aides proposées à domicile. L'entourage est par ailleurs un soutien très présent dans les Hauts-de-France.

Malgré le vieillissement de la population, les Hauts-de-France restent en 2020 la région la plus jeune de France métropolitaine juste derrière l'Île-de-France. Au nombre de 1 455 000, les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 24 % de la population régionale, contre 26 % en France métropolitaine. Si les tendances démographiques se prolongeaient, le nombre de **seniors** dans les Hauts-de-France augmenterait sensiblement d'ici 2070 et leur part atteindrait 33 % (toujours 2 points de moins qu'à l'échelle nationale). La hausse serait encore plus marquée pour les tranches d'âges les plus élevées et les plus confrontées à la perte d'autonomie. En effet, l'effectif des 85 ans ou plus doublerait, passant de 165 000 personnes en 2020 à 372 000 en 2070. En 2020, 96 % des seniors de 60 ans ou plus dans les Hauts-de-France vivent à domicile, comme à l'échelle nationale. À partir de 85 ans, 82 % des seniors de la région vivent toujours chez eux, contre 80 % en France métropolitaine.

Davantage de seniors à domicile en perte d'autonomie qu'au niveau national

Parmi les seniors vivant à domicile dans la région, plus de 133 000 personnes déclarent éprouver d'importantes

► 1. Part de seniors à domicile en perte d'autonomie selon les régions



Lecture : La part de seniors à domicile en perte d'autonomie est supérieure à la moyenne nationale dans les Hauts-de-France, en Occitanie et en Corse, tandis qu'elle est inférieure en Île-de-France et en Bretagne (7,2 % en France métropolitaine).

Champ : Personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile.

Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

difficultés dans les actes de la vie quotidienne en 2021 : 9,3 % des seniors à domicile de 60 ans ou plus sont ainsi considérés en **perte d'autonomie**. Cette proportion est plus élevée qu'en France métropolitaine (7,2 %). Les Hauts-de-France affichent l'un des plus forts taux de seniors à domicile en perte d'autonomie avec l'Occitanie et la Corse ► **figure 1**.

Les femmes plus exposées à la perte d'autonomie

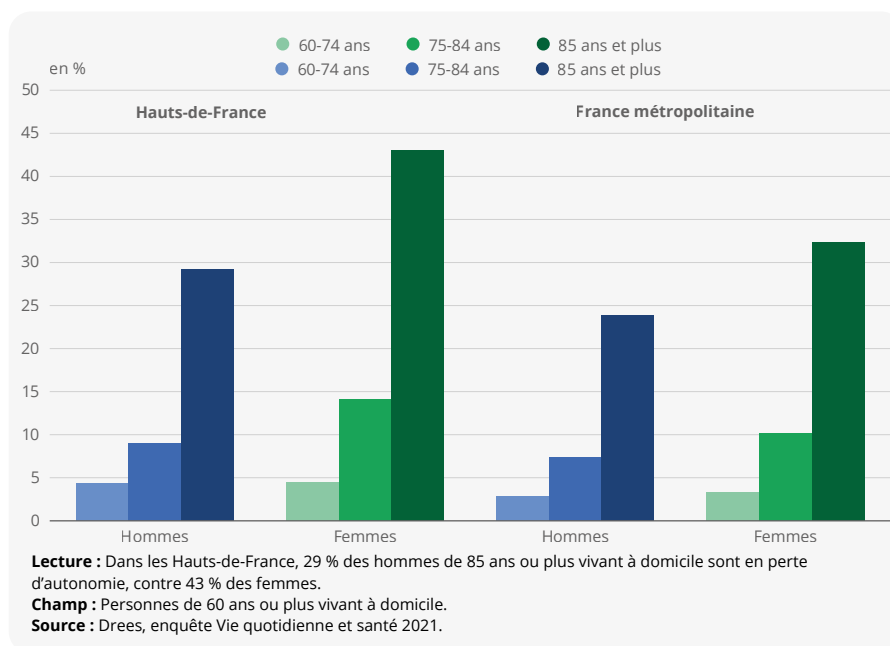
Les femmes sont davantage concernées par la perte d'autonomie que les hommes. C'est particulièrement le cas dans la région où 11 % des femmes âgées de 60 ans ou plus, vivant à domicile, sont confrontées à une perte d'autonomie en 2021, contre seulement 7,0 % des hommes (soit 4 points d'écart). Ces parts sont plus élevées qu'en France métropolitaine où elles s'élevaient respectivement à 8,6 % et 5,6 % (soit 3 points d'écart). La perte d'autonomie s'intensifie avec l'âge et les écarts entre hommes et femmes se creusent encore ► **figure 2**. Ainsi, si 29 % des hommes âgés de 85 ans ou plus sont considérés en perte d'autonomie, 43 % des femmes souffrent de cette situation aux mêmes âges.

La perte d'autonomie plus marquée chez les femmes s'explique en partie par leur plus grande espérance de vie. En 2020, plus de 788 000 femmes de 60 ans ou plus vivent à domicile dans les Hauts-de-France, contre un peu moins de 613 000 hommes. En France, les femmes de 60 ans ont une espérance de vie 4,5 ans plus longue que celles des hommes (jusqu'à 87,5 ans contre 83,0 ans). Elles sont alors plus nombreuses parmi les seniors les plus âgés. À partir de 85 ans, près de 7 personnes sur 10 vivant à domicile dans la région sont des femmes. Par ailleurs, l'écart d'espérance de vie sans incapacité entre les femmes et les hommes étant assez faible (1,5 an), la plus grande longévité des femmes s'observe surtout lorsque leurs capacités se restreignent.

Une perte d'autonomie en lien avec le niveau de vie et la pénibilité du travail

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette forte prévalence de la perte d'autonomie dans la région, tout d'abord le niveau de vie. Les difficultés financières peuvent en effet limiter l'accès aux soins ou empêcher les habitants d'adopter une bonne hygiène de vie. Or, avec un revenu annuel médian par unité de consommation d'environ 20 800 euros en 2020, les ménages de la région disposent du niveau de vie le plus faible de France métropolitaine. Le **taux**

► 2. Part des seniors à domicile en perte d'autonomie par sexe et âge



de pauvreté monétaire des ménages des Hauts-de-France est d'ailleurs près de 3 points supérieur à celui de la moyenne nationale (17,2 % contre 14,4 %). Pour autant, la pauvreté prégnante dans la région n'explique pas à elle seule les écarts en termes de perte d'autonomie. En effet, si on neutralisait ses effets, c'est-à-dire en supposant que la région ait une structure de niveau de vie identique à celle observée à l'échelle nationale, la part de personnes en perte d'autonomie resterait malgré tout nettement plus élevée (8,8 %, contre 7,2 % en moyenne nationale).

La prévalence de perte d'autonomie peut également s'expliquer par des conditions de travail plus pénibles dans la région, notamment liées à son passé industriel. Les ouvriers, catégorie socioprofessionnelle la plus touchée par la pénibilité au travail, représentent une part plus élevée de la population active qu'en moyenne nationale (+5 points en 2020). Or, l'état de santé des personnes les plus exposées à des pénibilités se dégrade

plus rapidement que celui des personnes non exposées ► **pour en savoir plus**. À 60 ans, un homme ouvrier peut ainsi espérer vivre jusqu'à 81,1 ans, soit 4,4 ans de moins qu'un cadre. Chez les femmes, l'écart s'établit à 2,5 ans entre ces deux catégories socioprofessionnelles.

De fait, avec plus de 14 % de seniors à domicile se déclarant en mauvais, voire en très mauvais état de santé, la région se positionne en 2^e place des régions métropolitaines, derrière la Corse (12 % en moyenne nationale). Avec l'âge, l'état de santé se détériore, d'autant plus dans la région, puisque 30 % des seniors de 85 ans ou plus se déclarent en mauvais ou très mauvais état de santé, contre 25 % en France métropolitaine.

Les limitations fonctionnelles, principalement motrices, plus fréquentes qu'ailleurs

Dans les Hauts-de-France, 28 % des seniors à domicile éprouvent au moins une difficulté fonctionnelle (d'ordre

► 3. Part des seniors à domicile reconnaissant au moins un problème fonctionnel

	Hauts-de-France (en %)	France métropolitaine (en %)	Écart entre la région et la France métropolitaine (en points)
Seniors de 60 ans ou plus avec au moins un problème fonctionnel	28,3	23,4	4,9
dont problème moteur	22,5	17,3	5,2
dont problème sensoriel	11,7	10,1	1,6
dont problème cognitif	6,2	5,7	0,5
Seniors de 85 ans ou plus avec au moins un problème fonctionnel	65,8	57,7	8,1
dont femmes	69,8	59,9	9,9

Lecture : Dans les Hauts-de-France, 28,3 % des seniors déclarent rencontrer au moins un problème fonctionnel, et 22,5 % sont limités par un problème moteur.
Champ : Personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile.
Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

moteur, sensoriel ou cognitif), telle que, par exemple, monter un escalier, entendre correctement même avec un appareillage ou se concentrer plus de dix minutes ► **figure 3**. La part de seniors touchés par une **limitation fonctionnelle** est ainsi supérieure de près de 5 points à celle constatée au niveau national. Les seniors les plus âgés, et notamment les femmes, indiquent rencontrer davantage de problèmes fonctionnels dans la région qu'au niveau national. À partir de 85 ans, près de deux tiers des seniors éprouvent au moins une limitation fonctionnelle, soit 8 points de plus qu'à l'échelle nationale. L'écart s'élève même à près de 10 points s'agissant des femmes.

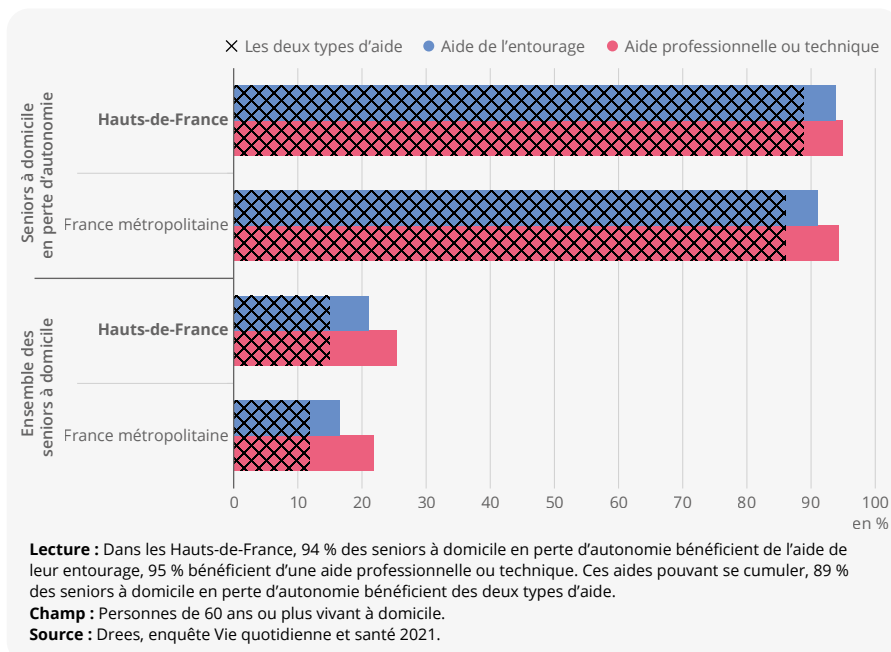
Les seniors reconnaissent le plus souvent rencontrer des limitations de type moteur, et ce constat est d'autant plus vrai dans la région : 22 % des seniors des Hauts-de-France déclarent en effet être confrontés à des difficultés pour se déplacer contre 17 % en France métropolitaine. Les problèmes sensoriels (vue ou audition) et cognitifs (comme la compréhension ou la concentration) affectent les seniors de la région dans des proportions plus proches de celles du niveau national. La part de seniors des Hauts-de-France déclarant rencontrer ce genre de difficultés s'élève respectivement à 12 % et 6,2 % (contre 10 % et 5,7 % en France métropolitaine).

Les limitations fonctionnelles, qui peuvent par ailleurs se cumuler, **restreignent les activités** des personnes concernées. Si 42 % des seniors à domicile dans la région déclarent être limités dans leurs activités (36 % en France métropolitaine), ce taux grimpe à 83 % dès lors qu'ils souffrent de problèmes fonctionnels (81 % en France métropolitaine). La question de la nécessité d'obtenir une aide à domicile pour ces seniors se pose alors ► **encadré**.

Les seniors de la région davantage aidés, surtout par l'entourage

En 2021, dans les Hauts-de-France, tous les seniors en perte d'autonomie vivant à domicile reçoivent de l'aide pour les actes de la vie quotidienne. Comme au niveau national, 95 % d'entre eux bénéficient d'une aide professionnelle (infirmier, aide ménagère) ou technique (canne, déambulateur, fauteuil roulant, etc.) ► **figure 4**. L'entourage est également très présent pour soutenir les aînés (94 % dans la région contre 91 % en France métropolitaine). Dans la plupart des cas, les deux types d'aide se cumulent, et cela un peu plus souvent dans la région (89 % contre 86 %).

► 4. Part des seniors à domicile bénéficiant d'une aide



De façon plus générale, qu'ils souffrent ou non d'une perte d'autonomie, les seniors des Hauts-de-France vivant à domicile recourent plus souvent qu'ailleurs à une aide quelle qu'elle soit. Ils sont un peu plus fréquemment aidés par un professionnel ou par un appui technique. Cela s'explique notamment par la surreprésentation des seniors en perte d'autonomie.

Les Hauts-de-France se distinguent en outre par une plus forte solidarité intergénérationnelle : ils se placent en 1^{re} position des régions métropolitaines concernant l'aide reçue de l'entourage

qui bénéficie à 21 % des seniors à domicile contre 17 % en France métropolitaine. C'est également le cas pour les seniors autonomes qui sont 13 % à recevoir l'aide de leurs proches, soit près de 3 points de plus qu'à l'échelle nationale. ●

Catherine Barkovic, Noémie Grandperrin

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré - Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dans les Hauts-de-France

La part de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dans la région est l'une des plus élevées de France métropolitaine, avec la Corse et l'Occitanie, notamment du fait d'une perte d'autonomie plus fréquente parmi les seniors. En 2021, 8,3 % des seniors des Hauts-de-France bénéficient de cette aide financière contre 7,2 % au niveau national. Au-delà de 75 ans, cette proportion passe même à 25 % dans les Hauts-de-France, contre 20 % en France métropolitaine. L'attribution de cette allocation versée par les départements peut se faire au titre soit de l'APA à domicile, soit de l'APA en établissement. Alors que la demande d'allocation est quasiment systématique pour les seniors en établissement, les seniors en perte d'autonomie vivant à domicile n'entament pas toujours les démarches. Ceci explique pourquoi les seniors en perte d'autonomie ne sont pas tous bénéficiaires de l'APA. En 2021, 5,3 % des seniors des Hauts-de-France bénéficient de l'APA à domicile et 3,0 % de l'APA en établissement, contre respectivement 4,2 % et 3,0 % en France métropolitaine.

Bien qu'ils soient en situation de perte d'autonomie, la grande majorité des bénéficiaires de l'APA ne sont pas placés en institution. En 2021, dans les Hauts-de-France, 64 % des 125 000 allocataires vivent ainsi à domicile, une proportion supérieure de 5 points à la moyenne nationale. Cette particularité régionale se retrouve même lorsque le degré de dépendance est élevé puisque 43 % des bénéficiaires fortement dépendants en Hauts-de-France résident à domicile (soit 10 points de plus qu'en France métropolitaine). Cet écart avec le niveau national peut s'expliquer en partie par les revenus plus modestes des habitants de la région qui freinent l'accès aux établissements spécialisés, coûteux malgré des aides accordées dans la région plus importantes. En effet, le montant de l'allocation variant en fonction du niveau de vie, la dépense totale par bénéficiaire engagée par les départements des Hauts-de-France est la plus élevée de France métropolitaine, juste après la Corse. En moyenne, en 2021, 5 162 € ont ainsi été alloués par bénéficiaire et par an au titre de l'APA (hors frais de personnel), contre 4 744 € au niveau national.

► Définitions

Les **seniors** désignent dans cette étude les personnes âgées de 60 ans ou plus.

La **perte d'autonomie** est mesurée par le « score VQS », qui synthétise les diverses difficultés rencontrées par les personnes âgées, à partir des questions de l'enquête VQS portant sur :

- leurs capacités fonctionnelles (« La personne a-t-elle des difficultés pour voir, même avec ses lunettes ou lentilles de contact si elle en porte ? »),
- leurs difficultés quotidiennes (« A-t-elle des difficultés pour sortir de son logement ? »),
- et leur état de santé général (« La personne a-t-elle une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable ? »).

Un senior déclarant de fortes difficultés pour de nombreuses activités aura un score VQS élevé et sera considéré en situation de perte d'autonomie.

Cette situation de perte d'autonomie est proche, mais pas complètement équivalente à la dépendance au sens de la grille AGGIR (Autonomie, gérontologie, groupes iso-ressources), utilisée pour accorder l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) en situation de pauvreté monétaire, c'est-à-dire ceux dont le niveau de vie du ménage est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

Les **limitations fonctionnelles** sont classées en 3 catégories : difficultés motrices (pour marcher ou monter un escalier, lever le bras ou se servir de ses mains), difficultés sensorielles (problèmes de vue ou d'audition) et difficultés cognitives (concentration, compréhension ou prise de décision).

Les personnes avec des **restrictions d'activité** sont celles ayant répondu positivement à la question : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

► Sources

L'enquête **Vie quotidienne et santé** (VQS), conçue par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère en charge des solidarités, a pour objectif d'établir des statistiques sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile, leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a été réalisée en 2021 auprès de 334 000 personnes vivant en France en domicile ordinaire. Une personne du logement pouvait répondre pour l'ensemble des membres du logement.

► Pour en savoir plus

- « [Davantage de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile dans les départements les plus pauvres](#) », Insee Focus, décembre 2023.
- « [Enquête Vie quotidienne et santé 2021 – Données détaillées](#) », données nationales, régionales et départementales, Drees, février 2023.
- « [Vieillir à domicile : disparités territoriales, enjeux et perspectives](#) », rapport no 41, Institut des Politiques Publiques, mars 2023.
- « [Une perte d'autonomie chez les seniors plus fréquente qu'au niveau national](#) », Insee Flash Hauts-de-France no 46, juin 2018.
- « [Population des Hauts-de-France : 600 000 personnes en moins à l'horizon 2070](#) », Insee Analyses Hauts-de-France no 143, novembre 2022.
- « [Conditions de travail pénibles au cours de la vie professionnelle, et état de santé après 50 ans](#) », L'état de santé de la population en France - Rapport 2011 de la Drees.

